



Envoyé en préfecture le 24/12/2018
 Reçu en préfecture le 24/12/2018
 Affiché le 
 ID : 033-243301264-20181218-2018_146-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/146

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 : DÉCISION
MODIFICATIVE N°4**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 38

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 10 décembre 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 10 décembre 2018

Le 18 décembre de l'année deux mille dix-huit à 18h30

à St Médard d'Eyrans – Salle des Fêtes
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme OHRENSSTEIN-DUFRANC
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	E	M. MAYEUX	EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	A		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	M. DARBO	DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme CANADA est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2018 est adopté à l'unanimité

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/146

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 : DÉCISION
MODIFICATIVE N°4**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

Vu la délibération n°2018/48 du 10 avril 2018 approuvant le budget primitif du budget principal pour 2018 ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Il convient de procéder au vote d'une décision modificative n°4 suivante :

A la demande du Trésor Public, il convient de réaliser les opérations de régularisations suivantes :

Concernant la section de fonctionnement :

- Des recettes supplémentaires de 2017 ont été perçues sur le budget annexe du centre de ressources. Le budget annexe ayant été clôturé et repris sur le budget principal, la recette se rajoute au résultat reporté de 2017. Le montant de l'encaissement est de 1 600,11 € et sera imputé au chapitre 002.
- Chaque année, la société Chèque Déjeuner reverse à la collectivité le montant des tickets "non utilisés" par les agents durant l'année n-1. Il s'agit d'une opération comptable équilibrée entre les recettes exceptionnelles (chapitre 77) et les dépenses de subventions (chapitre 65).
- Désormais, la collectivité valorisera les travaux qu'elle réalise en régie. Il s'agit des opérations d'immobilisation que la collectivité crée pour elle-même grâce aux équipes du Centre Technique Communautaire. Cette année, le montant à valoriser s'élève à 3 500 € environ, il s'agit des interventions qui ont eu lieu sur la voirie et le centre de ressources. La valorisation s'effectue grâce à une opération comptable équilibrée entre les deux sections.
- La section de fonctionnement sera équilibrée par l'approvisionnement du chapitre 022 des dépenses imprévues.

Concernant la section d'investissement:

- Lors de l'affectation des résultats comptables 2017 au budget principal 2018, le Conseil Communautaire a fait le choix d'affecter directement 6 000 000€, de la section de fonctionnement pour financement des projets en investissement. Afin de bien distinguer ces montants, le Trésor public demande que les sommes transitent par le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ». Pour équilibrer la section, le compte 001 est débité du même montant.
- Dans le cadre de la valorisation des travaux en régie, le chapitre 040 sera abondé de 3 500 €.
- La section d'investissement sera équilibrée par une baisse des dépenses imprévues de 3 500 €.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU
Carrefour de La Brode

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20181218-2018_146-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/146

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 : DÉCISION
MODIFICATIVE N°4**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°4 du budget principal selon les équilibres suivants :

Mouvement	Chapitre	Chapitre libellé	Nature	Libellé nature	DÉPENSES	RECETTES
	002	Résultat reporté en fonctionnement				1 600,11
Réel	77	Produits exceptionnels	7788	Produits exceptionnels divers		1 682,77
	65	Autres charges de gestion courante	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	1 682,77	
	022	Dépenses imprévues			5 100,11	
Ordre	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	722	Immobilisations corporelles		3 500,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					6 782,88	6 782,88
	001	Résultat reporté en investissement				-6 000 000,00
Réel	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				6 000 000,00
	020	Dépenses imprévues			-3 500,00	
Ordre	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2188	Autres immobilisations corporelles	3 500,00	
TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT					0,00	0,00
ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE GLOBAL					6 782,88	6 782,88

- Autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 18 décembre 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement